

COMMUNE DE BOURLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 octobre 2019

PRESENTS : MM BOYER- BRUEZ - CARPENTIER - COQUART- LAUDE -LEROUGE --
MMES LAGEAT - CATTIAUX- CACHEUX - DIETRE - MANGO - MERESSE

ABSENTS : MM MASSON - LECHAPTOIS

M. BRUEZ a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2019

1°) Ecole obligatoire

La loi Blanquer « Pour une école de confiance » fixe la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans. Le contrat d'association qui lie l'école St Joseph à l'Etat devra faire l'objet d'un avenant qui tient compte de cette nouvelle règle. L'Etat s'est engagé à compenser en totalité et de façon pérenne les nouvelles dépenses liées à ce changement. Le montant sera fixé lors du vote du budget 2020

2°) Délibération relative à l'Aménagement Foncier Intercommunal

Le conseil approuve la délibération relative à l'aménagement foncier intercommunal (Travaux liés à l'emprise du Canal Seine Nord Europe)

3°) Nouvelles adhésions SIDEN SIAN

Le conseil approuve les nouvelles adhésions au SIDEN SIAN

4°) Demande relative à l'éclairage public Rue de Moeuvres

Le Maire informe le conseil d'un courrier d'un riverain qui demande l'extension de l'éclairage public rue de Moeuvres. Le principe de l'extension du réseau d'éclairage public est approuvé et sera inclus dans les travaux concernant cette rue

Rappel Le bureau d'études « CIBLE » a été mandaté pour l'aménagement du carrefour, la réfection du trottoir et du talus, côté des nouvelles habitations. Il conviendra d'inclure l'extension de l'éclairage public

5°) Inventaire communal, délibération relative aux biens de faible valeur

Après en avoir délibéré le conseil fixe à 750 € le montant maximum des biens pouvant être sortis de l'inventaire.

6°) Questions diverses

Sont évoqués les dossiers relatifs à

- La réunion du 11 septembre avec l'exploitant du stand de tir lieu-dit « Le Dièvre »
- L'état d'avancement du projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles
- La première tranche des travaux de rénovation de l'église qui concerne le clocher, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 127 864 €, a fait l'objet de deux subventions de 31 966 €, l'une de de la Fondation du patrimoine, l'autre du Conseil départemental. Ces travaux sont donc subventionnés à hauteur de 50 %. Les travaux sont prévus pour 2020.
- Information sur une opération de l'Etablissement Public Foncier concernant les parcelles UNEAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30
